

Séance 3 : La Toussaint du 1^{er} novembre 1954

Capacité : Identifier les continuités et les ruptures historiques.

Objectif : présenter les différentes perceptions de la situation de l'Algérie en 1954 : celle des nationalistes algériens, celle des Français d'Algérie, celle du gouvernement français.

Dans l'empire colonial français, depuis 1830, l'Algérie occupe une place particulière par son importante minorité d'origine européenne et par son organisation en départements, mais les populations vivent sous deux statuts distincts, français ou musulmans. L'insurrection qui éclate en 1954 est le résultat d'un long immobilisme politique et amorce une longue guerre d'indépendance.

En quoi la Toussaint 54 est-elle une rupture majeure dans l'histoire de l'Algérie ?
 - Quels sont alors les enjeux de la guerre d'Algérie qui commence ?

I – La fracture de l'Algérie :

-INA Vidéo « Toussaint rouge » (1min)

Document 1 : Les attentats de la Toussaint 1954

Document 2 : Communiqué du ministère de l'Intérieur, dirigé par F. Mitterrand, 1^{er} novembre 1954.



La coopérative d'agrumes de Boufarik (à 25 km au sud-ouest d'Alger) après l'attentat du 1^{er} novembre.

« Un certain nombre d'attentats ont eu lieu cette nuit en plusieurs points d'Algérie. Ils sont le fait d'individus ou de petits groupes isolés.

Des mesures immédiates ont été prises par le gouvernement général de l'Algérie et le ministre de l'Intérieur a mis à sa disposition des forces de police supplémentaires.

Le calme le plus complet règne dans l'ensemble des populations. »

Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1954, près de 70 attentats et sabotages sont commis simultanément dans une trentaine de points du territoire algérien : incendies, attaques de postes de police, de casernes, d'installations industrielles et agricoles, de voies de communication. L'insurrection provoque la mort de 7 personnes.

Document 3 : Manifeste du FLN (Front de libération nationale), 31 octobre 1954

Au nom du peuple algérien, aux militants de la cause nationale.

But : Indépendance nationale par :

1. La restauration de l'État algérien souverain, démocratique et social, dans le cadre des principes islamiques ;
2. Le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de races et de confessions.

Objectifs :

1. Internationalisation du conflit ;
2. Réalisation de l'unité nord-africaine dans son cadre arabo-musulman [...] ;
3. [...] La reconnaissance de la souveraineté algérienne, une et indivisible ;
4. [...] La libération de tous les détenus politiques et l'arrêt de toutes poursuites contre les forces combattantes ;
5. La reconnaissance de la nationalité algérienne par une déclaration officielle abrogeant écrits, décrets et lois, faisant de l'Algérie une terre française en déni de l'histoire, de la géographie, de la langue, de la religion et des mœurs du peuple algérien.

En contrepartie :

1. Les intérêts français, culturels et économiques, honnêtement acquis, seront respectés, ainsi que les personnes et les familles.
2. Les Français désirant rester en Algérie auront le choix entre leur nationalité d'origine et la nationalité algérienne [...].
3. Les liens entre la France et l'Algérie feront l'objet d'un accord entre les deux puissances.



Le 8 mai 1945, après des heurts entre manifestants et la police, une véritable insurrection se répand dans les campagnes environnant Sétif et Guelma. Les violences et assassinats contre les civils français (86 morts) sont très brutalement réprimés par l'armée et des « milices civiques » et ont fait des milliers de victimes (entre 5000 et 10 000 selon les historiens, près de 45 000 selon le gouvernement algérien).

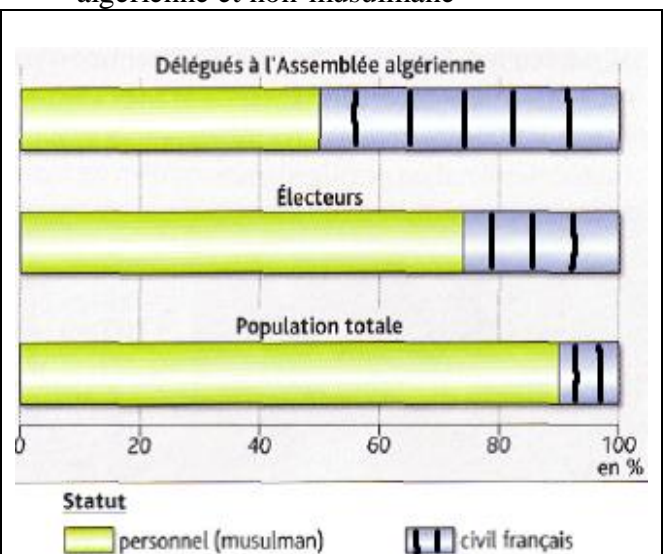


Doc 6 : La situation sociale et économique en Algérie en 1954

	Musulmans (1)	Européens d' Algérie (2)
Population	8 500 000	1 000 000
Part de la population agricole	98%	2%
Part des ouvriers	95%	5%
Part des cadres supérieurs	7%	93%
Propriété des terres	25%	75%
Revenu individuel moyen	451 euros/an	16037 euros /an
Taux de scolarisation dans le primaire	18%	98%
Taux de mortalité infantile	84%	53%

Source : B. Stora, *L'Algérie coloniale, 1830-1954*, La Découverte, 1991

Doc 7 : L'organisation de l'Assemblée et algérienne et non-musulmane



Le statut de 1947 prévoit que l'Algérie soit dotée d'une Assemblée algérienne formée de deux collèges musulman et français. Les élections d'avril 1948 donnent, pour le collège musulman une large majorité aux candidats soutenus par le gouverneur (français) de l'Algérie (41 sièges), aux dépens des candidats nationalistes (17 sièges) pourtant majoritaires au premier tour. C'est le résultat d'élections truquées.

Questions :

A) « La Toussaint rouge »

1) Doc. 1. Que s'est-il passé le 1^{er} novembre 1954 ? Comment le ministère de l'Intérieur présente-t-il la situation ?

- Le 1^{er} novembre 1954 près de 70 attentats ont eu lieu simultanément dans une trentaine de localités entraînant la mort de 7 personnes et d'importantes destructions matérielles. Opérations spectaculaires et parfaitement coordonnées par une organisation clandestine : le **FLN**
- Le ministère de l'Intérieur tend à minimiser l'importance de cette opération d'envergure en l'attribuant à des « individus ou de petits groupes isolés », et en considérant que le rétablissement de l'ordre est désormais assuré.

2) Doc 3. Quelle est la nature des revendications du FLN ? Relevez la diversité des influences politiques et culturelles.

- La revendication principale du FLN porte sur l'indépendance et l'instauration d'un État libre et souverain. Pour y parvenir, le manifeste précise les objectifs immédiats (« *internationalisation du conflit* », « *libération de tous détenus politiques* »...) et à terme (« *unité nord-africaine* », « *nationalité algérienne* »...).
- Les influences du manifeste sont doubles : **musulmane** (« *principes islamiques* ») et arabe (« *histoire, géographie, religion, mœurs du peuple algérien* ») ; française issue des **Lumières** et des principes révolutionnaires et républicains (« *État démocratique et social* », « *libertés fondamentales sans distinction de race et de confessions* », « *souveraineté [nationale], une et indivisible* »).

B) Aux origines de la guerre d'Algérie :

3) Docs 1, 3 et 4. Quelles différences peut-on faire entre les soulèvements du 8/05/1945 et de 1/11/1954 : organisation, objectifs ?

- Le soulèvement de 1945 présente un caractère spontané et moins organisé que l'insurrection de 1954 : les revendications sont floues et les manifestants peu structurés. La photographie des paysans rendant les armes relève d'une mise en scène pour signifier le retour à l'ordre.

4) Docs. 6 et 7. Quels sont les enjeux démographiques et sociaux vers 1954 ? Quels problèmes posent le statut des populations d'Algérie et le fonctionnement de l'Assemblée algérienne ?

- Bien qu'ils ne représentent que 10 % de la population d'Algérie, les Européens (« non-musulmans » de statut français) constituent une forte minorité d'environ un million de personnes pour certaines implantées depuis plus d'un siècle et depuis plus longtemps encore pour les Juifs d'Algérie.
- Mais la population musulmane de statut personnel est sous-représentée dans les institutions politiques (50 % des sièges de l'assemblée algérienne). De plus les manipulations électorales font que les élus musulmans ne sont pas représentatifs des forces politiques réelles.

II – La guerre d'Algérie commence :

Repères :

Document 1 : Opération militaire en mai 1956

1954 : 1^{er} novembre, « Toussaint rouge » : le FLN déclenche la lutte armée.
1955 : 1^{er} avril, l'État d'urgence est proclamé.
1955 : 20 août, reprise de l'insurrection dans le Constantinois.
1956 : l'armée française dispose d'un effectif de 400 000 soldats en Algérie.
1957 : janvier-octobre, « Bataille d'Alger » : ratissage du cœur de la ville pour combattre le FLN.
1958 : 13 mai, formation à Alger d'un « comité de salut public » pour maintenir l'Algérie française.
1958 : 4 juin, De Gaulle à Alger : « Je vous ai compris ».
19 septembre, formation du Gouvernement provisoire de la République algérienne.
1959 : 16 septembre, De Gaulle reconnaît le droit à l'autodétermination des Algériens.
1960 : 24 janvier – 1^{er} février, semaine des barricades à Alger contre l'autodétermination.
1961 : 23 avril, putsch des généraux contre la « politique d'abandon ». 17 octobre, manifestation organisée par le FLN à Paris, violemment réprimée (plusieurs dizaines de morts)
1962 : 18 mars, signature des accords d'Évian : cessez-le-feu, autodétermination de l'Algérie et coopération franco-algérienne.
3 juillet, **proclamation de l'indépendance de l'Algérie.**



Arrestation d'Algériens après l'embuscade de Palestro, le 8 mai 1956, dans laquelle 17 soldats français ont été tués.



Document 2 : Une harka de harkis, musulmans constituant des unités militaires auxiliaires de l'armée française, défile à Bougie le 11 novembre 1956

Document 3 : Paul Teitgen à Pierre Lacoste, ministre résident en Algérie, le 24 mars 1957

Vous m'avez fait l'honneur d'agréer ma nomination au poste de Secrétaire général de la préfecture d'Alger, chargé plus spécialement de la police. Depuis cette date, je me suis efforcé avec conviction et à mon poste, de vous servir - quelques fois de vous défendre - c'est-à-dire de servir, avec la République, l'avenir de l'Algérie française. [...]

J'ai aujourd'hui la ferme conviction d'avoir échoué et j'ai acquis la certitude depuis trois mois que nous sommes engagés - non pas dans l'illégalité, ce qui dans ce combat est sans importance - mais dans l'anonymat et l'irresponsabilité, qui ne peuvent conduire qu'aux crimes de guerre.

Je ne me permettrais jamais une telle affirmation si, au cours de mes visites récentes aux centres d'hébergement [internement des suspects] de Paul-Gazelles et de Beni-Messous, je n'avais reconnu sur certains assignés [à résidence] les traces profondes des sévices et des tortures qu'il y a quatorze ans je subissais personnellement dans les caves de la Gestapo à Nancy. Or, ces deux centres d'hébergement installés à la demande et par l'autorité militaire d'Alger, sont essentiellement «pourvus» par elle. Les « assignés » qui y sont conduits ont d'abord été interrogés dans les quartiers militaires, après une arrestation dont l'autorité civile, qui est celle de l'État, n'est jamais informée. [...]

Cette lettre de démission de Paul Teitgen a été refusée par le ministre résident d'Algérie. Elle a été publiée dans le journal Le Monde, le 1er octobre 1960.

Paul Teitgen (1919-1991), résistant et déporté pendant la *Seconde Guerre mondiale*, fut secrétaire général de la *police française* à Alger, pendant la *guerre d'Algérie*. Pendant la guerre d'Algérie, il révéla que plusieurs centaines de personnes furent exécutées sommairement (précipitées par hélicoptère en mer ou jetées du quai du port d'Alger) sur ordre des généraux Marcel Bigeard et Jacques Massu, qui disposaient alors de pouvoirs étendus et d'un blanc seing du pouvoir politique pour stopper les attentats à répétition du Front de Libération Nationale (FLN). Ancien résistant et déporté durant la Seconde Guerre mondiale, il démissionna le 12 septembre 1957, en réaction aux actes de tortures (qu'il avait lui-même subis de la part de la Gestapo) pratiqués sur les prisonniers et à ces exécutions extra judiciaires.

Document 4 : « Appel au peuple algérien »

Pendant sept ans et demi d'une guerre cruelle le peuple algérien a tenu tête à l'une des plus fortes puissances coloniales du siècle : plus d'un million de soldats français ont été mobilisés à cet effet avec tout leur armement moderne : aviation, artillerie, blindés, marine. [La France] a tenté avec l'aide d'une grande partie du peuplement européen en Algérie, de lutter désespérément pour le maintien de l'Algérie française.

Face à cette puissance qu'avait à opposer le Peuple algérien ?

D'abord sa foi en la justesse de sa cause, la confiance en lui-même et en ses destinées et la volonté inébranlable de briser les chaînes du colonialisme ; ensuite, et surtout, son unanimité dans la lutte. Les Algériens - hommes et femmes, jeunes et vieux, d'Alger à Tamanrasset et de Tebessa à Mamia - se sont dressés dans leur totalité dans la guerre de libération. Ni les tentatives de division, ni la présence de contre-révolutionnaires et de provocateurs dans leurs rangs n'ont pu altérer leur foi et leur unité.

Les Algériens se sont sentis comme les organes d'un même corps dans cette lutte gigantesque. Le FLN et FALN ont été des instruments de combat efficaces au service du Peuple, et par leur action continue ont porté des coups sérieux au colonialisme.

Youssef Ben Khedda, président du Gouvernement provisoire de la République algérienne,
Le Moujahid, édition spéciale du 19 mars 1962.

Document 5 : Appel de la France, journal de l'OAS.

Doc 6 : Les « rapatriés » (voir blog)



L'Organisation Armée Secrète, fondée en février 1961, regroupe des défenseurs inconditionnels de l'Algérie française. Elle multiplie les attentats en Algérie et sur le territoire métropolitain jusqu'à l'été 1962



Printemps-été 1962 : se sentant menacés en Algérie, 900 000 « pieds-noirs » sont rapatriés en catastrophe en France par bateau.

A) Une guerre franco-algérienne :

- 1) Docs 1 et 4. Quelles sont les forces militaires en présence ?
 - La guerre oppose les forces françaises composées par : l'armée (professionnels + appelés) + Harkis (Algériens aux services de l'État) aux combattants de l'Armée de libération nationale (nationalistes algériens = Fellaghas).
- 2) Doc. 4. Relevez les expressions utilisées par l'auteur pour caractériser la guerre qui s'achève en 1962 ?
 - Selon Ben Khedda, il s'agit d'une « *guerre cruelle* » parce qu'inégale en raison de la puissance militaire de la France, d'une « *lutte gigantesque* » dans laquelle le peuple algérien a combattu ensemble. Le but de cette « *guerre de libération* » est l'indépendance de l'Algérie.
- 3) Docs 1, 3 et 4. En quoi cette guerre n'est-elle pas une guerre ordinaire ?
 - Cette guerre n'est pas ordinaire car elle se déroule sur un territoire considéré comme français : c'est pourquoi les autorités refusaient de parler de guerre, mais parlaient d'« événements », de « maintien de l'ordre », de « pacification ». L'affrontement des camps ne se fait pas sur des champs de bataille, mais par des actions de guérilla et des opérations de représailles. Les nationalistes algériens sont considérés non comme des combattants mais comme des terroristes.
- 4) Quelle raison Paul Teitgen évoque-t-il pour justifier sa démission ?
 - Teitgen, haut fonctionnaire français, refuse à la fois les méthodes de répression utilisant la torture, et l'illégalité des arrestations arbitraires car non soumises à l'autorité judiciaire.
- 5) Doc. 6. Expliquez l'attitude de la majorité des Français d'Algérie au moment de l'indépendance de l'Algérie.
 - Le fossé qui existait en 1954 entre les différentes communautés s'est accentué avec la guerre.
 - La majorité des Européens d'Algérie (Pieds-noirs) quittent le pays à la suite des accords d'Évian et de la proclamation de l'indépendance.

B) Une guerre civile algérienne :

- 6) Docs. 2 et 4. Comment l'auteur présente-t-il le « peuple algérien » ? Les Algériens sont-ils vraiment tous favorables à l'indépendance ?
 - Ben Khedda présente le peuple algérien uni « *comme les organes d'un même corps* », dans la guerre de libération.
 - Il évoque la présence de « contre-révolutionnaires et de provocateurs ». Il s'agit en fait des Musulmans restés au service de l'Algérie française, notamment les harkis ; il ne fait pas allusion à la population civile algérienne engagée dans le conflit malgré elle et subissant le conflit (représailles de l'ALN ; regroupements forcés par les autorités françaises).
 - Ces divisions ont entraîné une véritable guerre civile algérienne qui s'est prolongée après l'indépendance avec les représailles contre les harkis.

C) Une guerre civile française :

- 7) Doc. 5. Comment une partie des Français d'Algérie réagissent-ils quand se négocie l'indépendance ? Contre qui leurs actions violentes se tournent-elles ?
 - Face à l'inéluctable indépendance (annonce de l'autodétermination des Algériens, ouverture des négociations, signature des accords d'Évian), une partie des Français d'Algérie tente de développer la lutte clandestine, créant une nouvelle force dans le conflit. (O.A.S)
 - Cette lutte armée, faite principalement d'attentats contre les personnes et les biens. Elle vise les nationalistes algériens et les Français favorables à l'indépendance, mais également l'armée française fidèle au pouvoir gaulliste.

À retenir :

Algérie : une décolonisation par la guerre

En 1945, la France est bien décidée à conserver sa domination sur l'Algérie, comme le prouve la terrible répression des émeutes anti-européennes de Sétif et Guelma le 8 mai 1945 (voir blog). Le Front de Libération Nationale, (FLN) créé en 1954, réclame l'indépendance et organise une série d'attentats le 1^{er} novembre de la même année (Toussaint Rouge) qui marque le début de la guerre. Malgré un engagement croissant sur le terrain, l'armée française ne parvient pas à éliminer la guérilla nationaliste, soutenue par les pays arabes, ni à déjouer les attentats du FLN. Les méthodes employées (torture, massacres...) heurtent l'opinion française et internationale, et font basculer la population algérienne du côté du FLN.

En 1958, le président De Gaulle enclenche un processus de négociations malgré la colère des partisans de l'Algérie française et les coups de force de l'OAS. Les accords d'Évian mettent fin à la guerre. L'indépendance est proclamée après un référendum en juillet 1962. Un million de pieds-noirs et de harkis doivent alors quitter l'Algérie.

D'après l'historien Benjamin Stora, dans [La Guerre d'Algérie expliquée à tous](#) : « [...] ce conflit a duré plus de sept ans. Il a été d'une cruauté terrible. Il a divisé non seulement les Algériens et les Français, mais aussi les Algériens entre eux et les Français entre eux ». Le bilan : 500 000 morts, dont 400 000 musulmans, 4 000 pieds-noirs, 30 000 soldats français, entre 15 000 et 30 000 harkis.

La colonisation «crime contre l'humanité» ?

« C'est un problème d'autant plus insoluble qu'en France, dès que l'on prononce les mots «crimes contre l'humanité», le débat se clôt ou se politise. Il est quasiment interdit d'évoquer tout acte de violence commis par la France pendant la colonisation. On oppose immédiatement l'apport des «Lumières», l'œuvre civilisatrice de la France... Or, en matière de colonisation, la France a bâti un faux modèle républicain : elle a proclamé le principe d'égalité, mais ne l'a que rarement mis en pratique. Les «crimes contre l'humanité» incluent aussi bien des génocides comme la Shoah ou celui des Arméniens que des massacres de masse perpétrés en Afrique ou en Algérie.» Benjamin Stora.

« La colonisation déclare l'historien Pascal Blanchard, en soi n'est pas juridiquement un « crime contre l'humanité », ce n'est pas le même phénomène que l'esclavage. Même si les textes internationaux énoncent que « les crimes contre l'humanité doivent être commis par une puissance étatique qui pratique une politique d'hégémonie idéologique ». Par contre, certaines pages de l'Histoire de la colonisation, comme la conquête de l'Algérie, de 1830 à 1842, celle de l'Indochine, ou encore la grande révolte et sa répression en Nouvelle-Calédonie en 1878 et la guerre au Cameroun dans les années 1950, ont été de l'ordre de l'inacceptable, et donc du crime contre l'humanité au regard des « faits ». Y compris au regard du droit français, depuis la loi du 26 décembre 1964 où la notion de crime contre l'humanité fait son apparition dans le code pénal. On est dans un pays paradoxal avec 12 744 musées, mais il n'y en a aucun qui traite, parle ou appréhende l'Histoire coloniale. Quand l'Histoire ne peut pas rentrer au musée, c'est qu'elle est encore brûlante, manipulée aussi ou qu'elle n'a pas trouvé le temps de l'apaisement des mémoires. Elle reste donc dans le champ du politique, des manipulations de l'Histoire et des mémoires en conflit ». <http://www.la-croix.com/France/Politique/Certaines-pages-de-lHistoire-de-la-colonisation-sont-de-lordre-du-crime-contre-lhumanite-2017-02-17-1200825594?ref=yfp>

Nationalisme : mouvement politique constitué de personnes qui, ayant conscience de former une communauté nationale, veulent créer un État souverain autonome et indépendant.

OAS : Organisation Armée Secrète. Mouvement clandestin et terroriste créé en 1961 regroupant les partisans les plus extrémistes de l'Algérie française.

Pieds-noirs : nom donné aux habitants d'origine européenne nés en Algérie

Harkis : Désigne une partie des supplétifs engagés dans l'armée française de 1957 à 1962, durant la guerre d'Algérie.